

Commémoration du 8 mai

Le Maire de Lacave, les Conseillers Municipaux, le Comité des Fêtes ont l'honneur de vous convier à la commémoration du 74^{ème} anniversaire de la fin de la guerre 1939-1945 qui se déroulera devant le Monument Aux Morts le mercredi 8 mai à 11 heures 30.

Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie. Merci de votre présence.

Conseil Municipal du 11 avril 2019

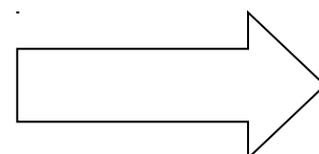
Le conseil municipal s'est réuni le 11 avril pour délibérer sur le compte administratif 2018, les taux communaux et le budget 2019. Après une présentation détaillée le conseil municipal les a adoptés à l'unanimité.

Conformément au pacte de neutralité fiscale voté en 2018, les taux d'imposition cumulés commune et communauté de communes restent inchangés. Cela concerne la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti dont la somme pour chacun de ces taux reste constante depuis 2017.

L'harmonisation des taux intercommunaux sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes s'étale sur trois années : 2018, 2019, 2020. Elle se traduit pour notre commune par une baisse des taux de la communauté mais également par la baisse des attributions de compensation qui lui sont versées entraînant un ajustement en conséquence des taux communaux.

Les taux intercommunaux 2019 sont pour la taxe d'habitation de 13,75 %, pour le foncier bâti de 14,01 % et pour le foncier non bâti de 78,93 %. Pour la commune les taux 2019 sont pour la taxe d'habitation de 6,29 %, pour le foncier bâti de 6,41 % et pour le foncier non bâti de 38,92 %.

L'imposition au niveau des contribuables reste stable et sans augmentation depuis 2017.



Cadastre Solaire

Le Syndicat Départemental de l'Énergie et le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises ont mis en place un outil internet pour permettre à chaque habitant d'évaluer gratuitement le potentiel en énergie solaire thermique ou photovoltaïque de la toiture de sa maison.

L'utilisation de l'énergie solaire permet de réduire l'émission des gaz à effet de serre, de combattre le réchauffement climatique. Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable qui permet de réduire notre facture énergétique.

Le site donne également de nombreuses informations techniques et administratives sur les démarches à entreprendre si vous êtes intéressés par de tels projets.

Ouvert au public depuis le 18 avril 2019, vous trouverez dans les liens ci-après la démarche et l'accès au site ;

<http://sde09.fr/72-cadastre-solaire.html>

<https://ariege.insunwetrust.solar>

Collecte des objets encombrants

Aucun dépôt ne doit être fait sans déclaration préalable en mairie. Vous devez informer la Mairie, **avant le jeudi précédent la collecte.**

Prochaines collectes : 18 juin – 10 septembre – 5 novembre.

Les objets encombrants sont les déchets volumineux (électroménagers, meubles..) qui ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture.

Les appareils hifi, fer à repasser et petit mobilier... ne seront pas collectés, apportez les dans les déchetteries les plus proches :

Mercenac du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 : 06.26.83.82.22

Saint-Girons du lundi au samedi de 8h au 18h : 05.61.66.69.66

Permanences Mairie

La mairie sera fermée le vendredi 31 mai 2019

